

DATE DE
CONVOCATION

Le 21 mars 2024

OBJET :

AFFECTATION DU
RESULTAT DEFINITIF
COMMUNE

2023

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 mars 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le
Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site
www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain
SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle
SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA
ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER,
Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame
Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne
BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX,
Monsieur Christophe VIGIER

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame
Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir
à Madame Véronique PETIT, Madame Nathalie SORTAIS donne
pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Frédéric
HERMOSILLA donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline
PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable
M 57 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en
date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section de
fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le Compte Administratif 2023 présente un excédent de
fonctionnement de 740 573.51 € ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 2023
comme suit :

- 740 573.51 € au compte 1068
- 921 172.71 € au compte R001

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



#signature#